L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX : rue de Chartres No. 73. NOUVELLE-ORLEANS. MARDI MATIN, 15 FEVRIER 1887. 60me Année

Dufour & Donnet.
Propriétaires-Editeurs.

Entered at the Post Office at New Orleans, La., as Second Class Matter.

NOUVELLE-ORLEANS
MARDI, 15 FEVRIER 1886.

PRIX DE L'ABONNEMENT.

ÉDITION QUOTIDIENNE.

Un an	$12 00
Six mois	6 00
Trois mois	3 00
Un mois	1 00

On s'abonne aussi, à la semaine, avec les porteurs.

ÉDITION DU DIMANCHE.

Un an	$2 00

Renferme deux feuilletons.

ÉDITION HEBDOMADAIRE.

Un an	$3 00
Six mois	1 50
Quatre mois	1 00
Trois mois	75

Renferme deux feuilletons.

☞Pour les petites annonces de Demandes, Ventes et Locations, etc., qui se soldent au prix réduit de 10 cts la ligne, voir la 2e page.

La situation au moment des élections allemandes.

Six jours à peine nous séparent des élections de l'empire allemand — six jours, ou, plutôt, six siècles, tant sont poignantes les trauses, en Europe ; tant la situation est tendue. Que va-t-il se passer lundi prochain ? M. de Bismarck fera-t-il élire les quatre-vingt-sept représentants dont il a besoin pour faire accepter, son septennat ? Il y a, dans les deux mondes, bon nombre d'esprits profondément libéraux, nourrissant contre l'absolutisme une haine sincère, qui, par terreur des conséquences redoutables d'un échec, en sont réduits à souhaiter que l'irascible chancelier, l'enfant gâté du hasard, l'emporte, en cette circonstance.

Dans tous les pays de gouvernement représentatif, où les budgets—celui de la guerre comme les autres—sont annuels, on a de la peine à comprendre comment M. de Bismarck ne se contente pas d'un triennat, ainsi qu'on le lui a accordé, à une forte majorité, mais il ne l'entend pas ainsi ; il s'en est, depuis la dissolution du Reichstag, très nettement expliqué devant le Landtag, ou Parlement, du royaume de Prusse.

"L'article de la Constitution de l'empire dit que l'effectif de l'armée sera réglé par une loi, une loi qui soit durable et ne reste pas en vigueur seulement un, deux, trois ou quatre ans. Le gouvernement aurait rigoureusement le droit de demander ce que l'on appelle l'*Etatat*. Mais nous avons voulu faire les choses graduellement ; nous avons consenti à un compromis, en vue de l'acceptation du septennat."

Ainsi le septennat, qu'en France, en Angleterre, aux Etats-Unis, dans tous les pays où il y a un parlement, on considère comme une chose exorbitante, —une usurpation— n'est, aux yeux de M. de Bismarck, qu'un abandon d'une partie des droits de l'empire, une concession faite, comme il l'a déclaré, un jour, en pleine séance, au *républicanisme* des membres du Reichstag.

Que penser d'un homme qui, il y a trois ou quatre ans, a eu l'audace de dire à de loyaux sujets de Sa Majesté l'empereur d'Allemagne, de Sa Majesté le roi de Prusse : "Vous n'êtes que des républicains, plus ou moins avoués, le savoir. Ce qui distingue la monarchie de la république, ce n'est pas l'hérédité ; il y a passage de l'une à l'autre, du moment que le roi peut être contraint à faire ce qu'il ne veut pas faire."

Ainsi la monarchie, suivant le chancelier, c'est l'autocratie placée au dessus de tout cout 5le, c'est l'absolutisme élevé à sa plus haute puissance. Ces incroyables paroles ont été prononcées en 1882, à la face du monde civilisé. Et, comme pour mieux accentuer ce défi qu'il portait insolemment à toutes les idées modernes, il ajoutait : "Peu m'importe que mes idées soit impopulaire. Mon maintien dans mes fonctions ne dépend pas de telle ou telle circonscription électorale; le seul électeur que j'aie, c'est l'empereur."

On comprit que les populations des différents Etats de l'Allemagne essayent d'échapper à cette épouvantable étreinte ; que le mécontentement éclate partout ; que les résistances se multiplient. Mais M. de Bismarck n'est pas homme à reculer; il le voudrait, d'ailleurs, qu'il ne le pourrait pas. S'il cède, il est perdu; son autorité s'en va en lambeaux et l'empire est mis en pièces.

Un grand journal faisait observer, dernièrement, que la situation présente de l'Allemagne, rappelle beaucoup celle de la France, lors de la convocation des Etats-Généraux, en 1789. A cette époque, aussi, on s'imaginait avoir convoqué les représentants, uniquement pour leur faire enregistrer des édits ; ils s'ingérèrent, pourtant, de vouloir contrôler les dépenses de l'Etat et, de fait, ils les contrôlèrent. La comparaison est non-seulement ingénieuse, mais extrêmement juste.

Même analogie, à seize ans de distance, entre la situation fausse de Napoléon III, en 1870, et celle de M. de Bismarck, en 1886 87. On peut penser ce que l'on voudra du plébiscite de 1870, en relever ou en abaisser la valeur, suivant les sympathies ou les antipathies que l'on avait alors ou que l'on ne conserve à l'égard du régime impérial : il n'en est pas moins vrai qu'après lui, le fond des choses était resté le même, que les résistances se multipliaient, tous les jours, que l'opposition grandissait à vue d'œil. Ce qui prouve la fragilité des liens qui rattachaient, à cette époque, la France à l'empire, c'est qu'il est tombé, du soir au matin, sans bruit, sans éclat, sans résistance. C'est ce qui explique le mot qui a été dit quelque temps après : que Napoléon, se voyant dans une position désespérée, entre un ennemi extérieur acharné et un ennemi intérieur, plus violent encore, avait mieux aimé s'exposer à tomber devant le canon de l'étranger, que devant les barricades, dans les rues des Paris.

Il en est à peu près ainsi—au caractère personnel près—de M. de Bismarck. Voilà seize ans que le chancelier ministre pétrit l'empire de ses puissantes mains ; il a voulu lui donner de l'homogénéité ; il n'y a pas réussi. Plus le temps marche, plus il éprouve de résistances, plus les désaffections s'accentuent. Les liens s'affaiblissent tous les jours ; ils menacent de se briser à chaque instant. Si le septennat, pour lequel il fait des efforts suprêmes, auquel il sacrifie tout, en Europe, vient à lui échapper, son œuvre court un danger imminent. On est bien obligé de le reconnaître, il n'a qu'un moyen de tout sauver, s'il est possible : c'est la guerre, seule branche de salut qui lui reste dans le naufrage. Ce serait un crime abominable, un crime de lèse-humanité. Nous ne savons plus qu'en a dit, récemment que celui qui déclarerait la guerre en tirerait le premier coup de canon, mériterait d'être fusillé comme un ennemi public. Mais à quelles extrémités ne peut pas se porter un homme qui, au temps de M. de Bismarck, à qui la résistance est inconnue, qui est affolé par près de trente ans d'un pouvoir absolu, au-dessus de tout contrôle, pouvoir qui très probablement sera fatal à la Prusse, dans un avenir très prochain, peut-être !

Si, par ses propres calculs ou par ceux de M. de Moltke—justes ou non—il lui est prouvé qu'à moins d'accidents imprévus et hors de toute prévision, il doit remporter la victoire, hésitera-t-il un seul instant ?

Le grand malheur du chancelier, c'est de ne croire qu'en lui-même, de n'agir que d'après lui-même ; c'est d'avoir le plus souverain mépris de l'humanité, de ne tenir aucun compte des idées, des besoins, des droits, des aspirations de ses semblables. Retiré au fonds de son cabinet, il suppute le nombre de têtes à sacrifier, par ici, à gagner, par là ; la quantité de canons qu'on peut mettre en ligne des deux côtés, le chiffre des bataillons ou des escadrons prêts, sur les deux rives du Rhin, à se ruer les uns sur les autres.

Au point de vue mathématique, son calcul, est peut-être, juste, mais il ne met pas en ligne de compte l'état moral des soldats dont il dispose et de ceux qu'il lui faudra combattre. Est-il bien sûr que les Allemands—si braves qu'ils soient—marcheraient avec la même ardeur qu'en 1870, alors qu'ils obéissaient à une grande idée nationale ? Ne sont-ils pas fatigués du joug écrasant qu'on leur impose ? En dehors de la Prusse, ils n'ont rien à gagner à grossir la puissance de M. de Bismarck ; en revanche, ils ont à y perdre toute espèce d'autonomie, toute indépendance d'Etat; ils se voient exposés à être mêlés au troupeau que le vainqueur orgueilleux et imprévoyant veut mener, le fouet à la main.

Pour quiconque se donne la peine de suivre attentivement les dépêches qui nous arrivent d'Europe—même par la voie anglaise—toujours suspecte, quand il s'agit de nouvelles qui intéressent la France—il est évident que l'Allemagne ne veut pas de guerre ; on n'en veut pas dans les Etats annexés d'au-delà du Main, on n'en veut pas surtout dans le Hanovre et dans la Bavière. Les journaux de ces contrées sont pleins de protestations pacifiques. Il n'est pas jusqu'aux feuilles indépendantes de la Prusse (il y en a encore dans le pays, en dépit des efforts de M. de Bismarck et de l'argent qu'il sème à pleines mains) qui ne combattent à outrance ce qu'on y appelle le parti de la guerre—celui des officiers, inférieurs et supérieurs, avides d'un avancement rapide—celui des nobles comptant puiser un nouvel éclat, une nouvelle force dans une victoire qui, en exaltant l'empire, leur permettrait d'éclabousser les autres aristocraties de l'Europe. Ce parti-là ne forme qu'une minorité dans la Prusse ; la masse veut la paix et n'irait au feu qu'à contre-cœur.

Quant à la France, elle éprouve exactement le même sentiment que l'Allemagne, en 1870, et l'élan y serait irrésistible.

Nous ne savons ce que pense le chancelier de tout cela, mais il y a là grave matière à réflexions et plus d'un juste motif d'hésitation.

Malheureusement la situation se complique à chaque instant, du côté de l'Orient. Les troupes russes avancent, de plus en plus, vers les frontières de la Bulgarie. Si le Czar laisse se prolonger, encore quelque temps, l'opposition des députés de cette principauté, c'en est fait de son influence sur les populations. Tout le monde s'attend à une invasion que ne supporterait probablement pas l'Autriche-Hongrie. C'est alors que la guerre qu'il est encore possible d'éviter, d'un côté, pourrait bien éclater, de l'autre.

Louisiane.

La *Sentinelle*, Rayne, paroisse Acadie, du 12 février :

Le 10 courant, une foule d'environ 500 personnes, du partie de notre région, en partie des villages environnants, s'est réunie à Crowley, attirée par la curiosité ou par le désir de prendre part à la vente à la criée des terrains de la ville, divisés en lots. Vers trois heures de l'après-midi, le shérif Dupuson s'est installé sur la plateforme qui a été construite pour lui et s'est adressé à la foule. Il a déclaré que chaque lot mis en vente serait coté, quel qu'en fût le prix qu'on en donnerait. Il a fait un brillant tableau de l'avenir de Crowley. Un meeting du juri de police aura lieu, a-t-il continué, à Crowley ; on lui offrira la somme de $5000 comptant, s'il veut établir ici le siège de la paroisse. En ce cas, le paiement lui serait fait, le 1er mars, après le vote.

La compagnie a dépensé $10,000 à Crowley ; elle en dépensera 7000 autres pour mettre les rues de la ville en excellent état et améliorer les chemins qui y conduisent des villages des environs.

Il a ensuite résolu, a-t-il dit, de faire de la localité qui serait important d'affaires, tel qu'on n'en voit pas en Louisiane, tel qu'on en rencontre tant dans l'Ouest.

Les acquéreurs d'un lot auront le privilège d'en acheter deux ou plus, aux mêmes termes que le premier."

Le 1er lot vendu a été le No 8, dans l'île Nolé ; il a rapporté $50. Les offres sont allées devenues générales, à 6 heures, au moment de la clôture, 99 lots avaient été achetés ; ils avaient rapporté près de $10,000.

On nous assure que les 50 premiers lots ont rapporté, en moyenne, $57 98 chacun, et les 49 autres, une moyenne de $1150. Le plus haut prix a été donné par M. D. B. Lyons, $210.

C'est un énorme succès. La Compagnie en est enchantée et fière. Nous avertissons nos amis de Rayne de prendre bien garde à ce qui se passe. S'ils ne se mettent pas immédiatement à l'œuvre, elle ne préviendra pas le danger qui les menace. Ils seront privés, le 2 mars, de l'institution sur laquelle ils comptent, de la Maison de Cour. Le travail, accompli en six semaines par la Compagnie, est une sévère leçon pour nous. Il est évident que ceux qui achètent ainsi, ne le font que dans la conviction de voir bientôt Crowley devenir le siège de la paroisse. Rayne peut encore l'avoir ; mais elle aura à lutter pour remporter la victoire.

Le *Southern Watchman*, Clinton, paroisse East-Féliciana, du 12 février.

Notre excellent maître de poste, M. J. A. White a reçu d'un habitant de l'Iowa, une lettre qui lui demande la réponse aux questions suivantes : renseignements sur le prix des terres, sur les bestiaux, les chevaux, l'élevage ; le maïs, les salaires des travailleurs de fermes, en général, sur tout ce qui concerne le fermage ; puis, sur la population de Clinton, sur les communications par voies ferrées, sur la salubrité du pays, sur l'abondance des eaux, sur la production des fruits.

Voici les réponses de M. White :

"Clinton est le siège de la paroisse, elle a une population de 1300 habitants; des églises épiscopale, méthodiste, présbytérienne, baptiste et catholique. C'est peut être la paroisse de l'Etat où il regne l'ordre le plus parfait. Les hommes d'affaires y sont actifs, énergiques, animés de l'esprit de progrès. Le climat est sain et nous avons les eaux les meilleures du monde.

Je vous écris cela en manche de chemises, au son du chant des oiseaux, en face d'une vaste prairie, au spectacle des pêchers en fleurs. Notre gelée nous sommes, à peine, au milieu du mois de février. Notre eau est pure comme le cristal; la profondeur en est de 15 à 95 pieds.

Quant aux ressources variées du sol, nous vous référons à une lettre de M. Eli White, un vieillard de 80 ans ; nous la donnons plus bas. La salubrité est telle, qu'on trouve, chez nous, plus de vieillards, femmes et hommes, de soixante à quatre-vingt-dix ans, que partout ailleurs. Les docteurs ne font guères fortune dans notre pays. En ce qui concerne les fruits, on peut tous les cultiver ici; je dois dire cependant que la poire est sujette à blettir vite. Les vignes viendraient bien ; nous avons de beaux raisins, tous les ans, comme nos hivers sont courts et extrêmement doux, nous avons peu de frais à faire pour mettre les bestiaux. Nous nous contentons de les abriter, trois mois de l'année. Jusqu'ici, nous n'avons pas fait l'élevage en grand, mais il serait facile et peu coûteux.

Nos champs de maïs sont magnifiques; n'y a pas de foin plus tendre et plus savoureux que le nôtre. Quand nous faisons la fenaison à temps, nous avons la meilleure nourriture possible pour les bestiaux, en hiver.

Voici les prix des animaux : chevaux, de $30 à $150 ; bêtes à cornes, de $5 à $75 ; moutons, de $1 à $3.

Le travail est à bon marché. On peut se procurer des bras pour les fermes de $6 à $20 par mois. J'ai si que le paie à la journée ; le plus haut salaire est de 75 cents, sans la nourriture.

Nos principaux produits sont le maïs, le coton, la canne à sucre, les pommes de terre ; des légumes et des comestibles en masse.

Le bois est abondant pour faire des clôtures et le bois de construction très bon marché ; on peut se le procurer de $12 à $17 les mille pieds.

Le prix des terres varie, suivant la qualité et la situation ; il va de $150 à $20. Il n'est pas chez nous de terre qui ne puisse rapporter, en faisant très peu de dépenses.

Nos moyens de transport sont nombreux. A l'ouest, nous avons le fleuve ; puis, traversant la paroisse le New Orleans, le Louisville et le New Orleans and Texas. Nous comptons avoir bientôt le Natchez, Fort Scott et New Orleans.

Tous les immigrants qui sont venus ici, ont fait de bonnes affaires et sont satisfaits. Pas de mauvaise population. Tout le monde observe simplement la loi et accueille avec plaisir tout étranger qui vient s'établir, n'il est laborieux et honnête. Quinoudque vient ici, du Maine, de la Californie ou du Maryland trouve un pays hospitalier et fertile. On n'a donc qu'à gagner à immigrer chez nous.

— Notre Club de Fermiers a reçu la lettre suivante, à sa dernière réunion. Elle était adressée au secrétaire, avec prière de la publier.

"Woodland, 4 février.

"Comme je prends un grand intérêt à votre organisation, et que rien de ce qui concerne le fermage ne m'est indifférent, je vous envoie mon rapport pour 1886, afin de vous faire voir ce que peut encore faire un homme de près de quatre-vingts ans. Je vous envoie ces renseignements, pour donner un peu de courage aux jeunes gens qui se plaignent constamment de ce que les temps sont mauvais :

"Coton récolté sur 6 acres, 6 balles, soit une moyenne de 435 livres. Prix des engrais, y compris la main-d'œuvre, $23.

"Maïs — 5 acres, 140 boisseaux ; engrais, graine du coton récolté.

"Avoine — 8 acres, pas d'estimation faite.

"Patates douces, 200 boisseaux ; pistachies et glands en quantité suffisante pour engraisser un porc de 940 livres.

"J'ai fait cela moi-même, avec le secours d'un seul mulet. Ma terre n'est pas neuve ; voilà cinquante ou soixante ans qu'elle est en culture.

"Respectueusement,

"ELI WHITE."

Après cette lecture, le Club des Fermiers d'East Feliciana a élu, par acclamation, M. Eli White membre honoraire.

— A notre tour, nous engageons sérieusement nos jeunes gens à lire, à méditer la lettre du vénérable M. Eli White, d'un octogénaire, qui ayant, par conséquent, dépassé l'âge ordinairement atteint par l'homme, est capable d'obtenir de tels résultats. Que ne doivent pas faire ceux qui ont la vigueur, l'énergie de la jeunesse !

Le *Banner*, New Read, paroisse Pointe Coupée, du 12 février :

Le Mississippi a haussé prodigieusement, depuis deux semaines ; il a déjà atteint la base de la levée Morganza, à plusieurs endroits.

—Une grande quantité de terrains, en arrière de Fausse Rivière, terrains qui étaient sujets aux inondations, quand la crevasse Morganza existait, sont maintenant entourés de clôtures. On va bientôt les mettre en culture. Qu'on ne laisse pas l'eau envahir cette région, qui est extrêmement fertile. Il n'y en a pas de meilleures, ni au nord ni au sud de la ligne de Mason et Dixon.

—Les travaux des champs sont poussés avec une activité extraordinaire, dans notre voisinage. On a fait un labour considérable, la semaine dernière ; on a acheté de planter la canne. Depuis quelques jours, si le temps continue à être favorable, on passera à l'ensemencement du maïs.

—Nous sommes heureux de pouvoir annoncer que le plant de cannes et les souches se sont conservés en parfait état, pendant l'hiver qui finit. Quant aux pêchers et aux pruniers, ils sont en fleurs. Partout on fait des améliorations, on bâtit des cabines, on élève de nouvelles clôtures, on répare les anciennes. On est déterminé à tirer le meilleur parti de la situation, malgré la dureté des temps.

Nouvelles militaires de France.

Le ministre de la guerre a adressé, aux commandants de corps d'armée, la circulaire suivante :

Mon cher général,

L'article 20 du décret du 18 juin 1884 et la lettre collective du 29 juillet 1885 arrêtent que le ministre de la guerre seul accorde les congés ou permissions aux officiers qui désirent se rendre à l'étranger.

J'ai l'honneur de vous faire connaître que j'ai décidé que les modifications suivantes seront apportées à cette réglementation.

A l'avenir, vous pourrez accorder directement, et sous votre responsabilité, des permissions de quarante-huit heures aux militaires de tous les grades (officiers, sous-officiers et troupe) des corps placés sous votre commandement.

Les titres des permissions accordées dans ces conditions porteront que ces missions sont accordées au nom et par délégation spéciale du ministre.

De plus, ces permissions seront enregistrées sur un registre spécial tenu dans les bureaux de notre état-major, et le relevé général nous sera adressé tous les trois mois régulièrement, avec le nom de l'intéressé, l'indication du régiment auquel il appartient et le lieu où il a joui de sa permission.

Ces dispositions nouvelles ne s'appliqueront qu'aux frontières belges, luxembourgeoises, suisses, italiennes, espagnoles, ainsi qu'à l'Angleterre.

Quant aux frontières allemandes et aux provinces de l'Alsace et de la Lorraine, vous continuerez à vous conformer rigoureusement aux prescriptions de la lettre collective du 29 juillet précitée.

Les chefs et sous-chefs d'état-major des corps d'armée et des divisions vont exécuter, d'ici au 1er avril, des excursions ayant pour but de leur permettre d'acquérir une connaissance complète des terrains sur lesquels ils peuvent avoir à diriger des troupes.

Le ministre de la guerre a fait paraître cinq fascicules, qui composent la nouvelle instruction pour le combat des troupes d'infanterie. Cette instruction pose en principe que, seule, l'offensive permet d'obtenir des résultats décisifs, et qu'il faut augmenter la puissance des feux par la réduction des temps de combat et une densité plus grande de la chaîne ; elle prescrit un échelonnement plus serré des soutiens et des réserves, afin de produire, ainsi, une poussée incessante vers la ligne de feu ;—elle constitue, dans toute formation offensive, une troupe de choc, distincte de la troupe de préparation ;—enfin, elle règlemente et organise l'assaut.

Les généraux sont invités à rendre compte au ministre des résultats obtenus et des observations faites à cet égard.

Le général Boulanger a donné de nouvelles prescriptions ayant pour but d'augmenter la rapidité du tir avec le fusil Gras (modèle 1874). Les moyens à employer pour arriver à ce résultat consistent à simplifier les mouvements de la charge et à habituer le soldat à mettre en joue très rapidement en prenant l'unique ligne de mire du combat rapproché.

Grâce à cette nouvelle méthode, le tir du fusil Gras est presque aussi rapide que celui du fusil à répétion.

Les officiers des missions étrangères assisteront aux manœuvres d'ensemble du 9e corps, à Tours, cette année.

Quant à l'essai de mobilisation que projette, dit-on, le général Boulanger, il aura lieu sans le concours de l'armée territoriale.

Le corps d'armée qui l'effectuera sera dispensé des manœuvres ; il ne sera désigné qu'au dernier moment, mais tout porte à croire que le ministre choisira entre le 3e corps (Bourges), où les difficultés de mobilisation sont jugées les plus grandes ; et les 10e corps (Rennes), 11e corps (Nantes), et 17e corps (Toulouse).

Le ministre de la guerre a soumis hier à la commission du budget un projet ayant pour objet de l'autoriser à substituer un nouvel équipement de campagne à l'équipement actuel pour le matériel destiné à la préparation des aliments. On sait qu'actuellement ce matériel est réparti par compagnies et les hommes en sont munis au moment du départ et le fixent sur leur sac.

Le système nouveau consiste à donner à chaque homme une marmite individuelle avec gamelle d'un plus petit volume que les anciennes et pouvant recevoir à l'intérieur des effets d'habillement que chaque homme transportera ainsi plus facilement.

Cette transformation se fera successivement, à l'aide des crédits annuels inscrits au budget pour l'équipement. Il n'y aura donc pas lieu de demander de nouveaux crédits ; mais le ministre est tenu par la loi d'obteuir l'autorisation législative pour toutes les modifications de l'équipement.

La commission du budget a donné l'autorisation demandée et introduira dans la loi de finances pour 1887 une disposition spéciale approuvant cette modification.

Il est question, au ministère de la marine, de délivrer des cannes plombées, comme engins de sauvetage, à tous les bâtiments de guerre.

On peut, paraît-il lancer à la main ces cannes plombées à une distance de 25 à 30 mètres.

ALLEMAGNE.

Il paraît qu'il y a actuellement un désentiment entre le prince impérial d'Allemagne et le prince de Bismarck sur l'utilité d'un manifeste de l'empereur au peuple allemand. Du moins quelques journaux répandent des bruits dont il est difficile d'obtenir la confirmation.

On attribue, à tort ou à raison, une grande influence à la princesse impériale sur l'esprit de son mari, et l'on ne se gêne pas pour dire que c'est elle qui lui a inculqué quelques-unes de ces idées libérales, qui font tressaillir d'horreur le chancelier de l'empire.

Il existe un véritable antagonisme entre ce dernier et la fille de la reine Victoria.

Au cours des débats du Reichstag, à propos de la loi militaire, un député libéral, M. Richter sans doute, ayant avancé le ne sais plus quelle proposition, le prince de Bismarck lui répondit aigrement : "C'est encore une idée d'importation anglaise." Cette allusion à l'influence de la princesse impériale a été comprise par tous ceux qui connaissent l'antipathie du chancelier pour la future impératrice. Celle-ci en a été, paraît-il, très irritée.

Il n'est pas inutile de connaître ces menus faits de la politique d'aujourd'hui. Ils peuvent exercer la plus grande influence sur la politique de demain.

Une dépêche de Francfort, 27 janvier, annonce que la *Gazette de Francfort* reçoit, de son correspondant de Rome, une dépêche qui constate la grande surprise causée au Vatican par les assertions de M. de Bismarck sur l'attitude que prendrait Léon XIII. Le correspondant de la *Gazette* dit savoir, de bonne source, que M. de Bismarck a promis au Pape l'abrogation complète des lois de mai s'il pouvait décider le centre à voter le septennat, mais que le Pape a répondu qu'il ne croyait pas devoir se mêler aux affaires intérieures de l'Allemagne. Léon XIII aurait, cependant, fait savoir d'une façon confidentielle, à deux membres éminents du parti catholique, qu'il verrait avec plaisir le centre voter pour le septennat, si toutefois son intérêt politique le lui permettait.

Nous apprenons, par une dépêche de Berlin, de 27 janvier, que plusieurs journaux indépendants font remarquer que la France serait absolument dans son droit de protéger ses frontières, puisque l'Allemagne augmente ses garnisons en Alsace-Lorraine. La *Preussische Zeitung*, organe de M. Richter, dit que l'Allemagne ajoute à chaque instant des baraquements pour loger ses troupes, quand elle ne veut pas les loger chez les habitants. La *Gazette de Francfort* se demande "pourquoi la France ne fortifierait pas sa frontière de l'Est, puisque l'Allemagne a jugé bon de renforcer les garnisons d'Alsace-Lorraine qui comptent actuellement 21,000 hommes, alors qu'il serait question de porter à 90,000 ? Pourquoi la France ne construirait-elle pas des baraquements si ses casernes ne suffisent pas, et pourquoi n'achèterait-elle pas des planches, de la paille et des chevaux en Allemagne si elle ne peut pas actuellement les quantités nécessaires chez elle ? Ces sortes d'achats se font partout en pleine paix."

On écrit de Berlin à la *Gazette de Francfort* que le gouvernement vient d'imprimer plus d'activité aux négociations avec la curie romaine, en vue d'amener l'apaisement complet du *Kulturkampf*. Il aurait l'intention de soumettre au Landtag prussien, dès le commencement du mois de février, un projet de loi destiné à enlever des armes et des chances de succès au parti du centre actuellement tout dans la lutte électorale. Il serait question d'accorder à tous les ordres religieux, à l'exception de l'ordre des jésuites l'autorisation de rentrer en Prusse.

Nous trouvons, dans le *Temps*, les dépêches suivantes :

Berlin, 27 janvier, 8 h.

On affirme que M. de Bismarck a entre les mains une note du pape Léon XIII, qui engage le clergé à se tenir en dehors de toute agitation électorale, et que le chancelier se réserve de publier ce document au moment qui lui semblera le plus opportun.

Berlin, 28 janvier, 8 h. 30.

Les scrutins de ballottage pour les élections du Reichstag sont fixés au 2 mars ; le Reichstag ne pourra donc être convoqué que pour le 8.

Berlin, 28 janvier, 9 heures.

La *Germania* croit savoir que les modifications aux lois ecclésiastiques ont été soumises par le gouvernement prussien au Vatican, mais que ces modifications sont loin d'être une revision complète des lois de mai.

Berlin, 28 janvier, 11 heures.

Dans un article de fond, la *Gazette de l'Allemagne du Nord* commente favorablement la brochure du général belge Vandermissen sur le service personnel qui serait de nature à protéger la neutralité de la Belgique.

La *Germania* fait remarquer qu'au ministère de la guerre on paraît ne pas douter que le nouveau Reichstag votera le projet de loi militaire. L'organe du Centre signale en effet les informations des journaux de la Prusse occidentale, d'après lesquelles les dispositions sont déjà prises pour la création de nouveaux régiments dans diverses garnisons de cette région.

Nouvelles religieuses.

Voici le texte du Bref de S. S. Léon XIII, à S. G. Mgr l'archevêque en Cambrai, en réponse à l'Adresse du Congrès des catholiques du Nord et du Pas-de-Calais, tenu à Lille en 1886.

LEON XIII, PAPE

"Vénérable Frere, salut et bénédiction apostolique.

"Nous jugeons digne de toute louange, Vénérable Frère, le zèle constant et dévoué avec lequel, depuis plusieurs années déjà, les évêques de votre région se réunissent en assemblées générales pour la défense des droits de l'Eglise et pour l'honneur et l'accroissement de la religion. Aussi Notre âme a-t-elle ressenti une grande joie à la lecture de l'Adresse très respectueuse que Nous ont écrite Nos chers fils les chrétiens d'élite qui, sous votre présidence et celle de l'épiscopat de votre province, ont pris part au quatorzième congrès catholique de Lille ; cette Adresse, en effet, Nous a montré qu'ils n'ont rien eu davantage à cœur que d'implorer puissamment et assidûment le secours divin, et de prendre soigneusement pour règles de leurs résolutions les doctrines et l'autorité du Saint-Siège.

"Grâces soient donc rendues à Dieu, qui, au moment où l'Eglise est en butte à des assauts de plus en plus furieux, lui prépare de courageux défenseurs, décidés à soutenir de toutes leurs forces notre sainte religion et à bien mériter ainsi de la société civile elle-même !

"Aussi, décernant aux membres du Congrès les éloges qui leur sont dus, et désirant leur donner un témoignage de Notre particulière bienveillance, Nous leur accordons très affectueusement dans le Seigneur Notre bénédiction apostolique, gage des biens célestes, à chacun d'entre eux et principalement à vous, Vénérable Frère, ainsi qu'à l'épiscopat de votre province.

"Donné à Rome, près Saint-Pierre, le 27 décembre 1886, de Notre pontificat l'an neuvième.

"LEON XIII, Pape."

Le *Moniteur de Rome*, visant les déclarations faites par M. Goblet devant la commission du Concordat, présente les observations suivantes :

"On aurait pu désirer un langage plus simple de la part de M. Goblet. M. Floureus, ancien directeur des cultes et ministre des affaires étrangères, serait peut-être en mesure de lui prouver le danger de cet opportunisme trop ondoyant, alors que la situation générale actuelle a imprimé à toutes les questions religieuses un caractère politique et international très prononcé. Il lui serait facile de faire remarquer que les autres puissances font la paix, et surtout la paix religieuse à l'intérieur, pour avoir les mains plus libres au dehors.

"Il ne serait pas inutile non plus de comprendre que, si M. de Bismarck se rapproche de l'Eglise, c'est presque autant en vue de sa diplomatie que pour le désarmement ecclésiastique en dedans. Les autres puissances ne se préoccupent aux complications futures par l'apaisement intérieur. Seule, la France gouvernementale semble s'y préparer par les crises et les ébranlement."

Le 11 décembre dernier, se sont embarquées au Havre pour les Etats-Unis d'Amérique, les Petites Sœurs des Pauvres dont les noms suivent :

Sœur Gabrielle de tous les Saints, Sœur Noël Mathilde, Sœur Noël Eugénie, Sœur Noël Adeline, Sœur Noël Gabrielle, Sœur Anaïs de Saint-François, Sœur Fanny de Saint-François, Sœur Joseph de Saint-Ursule et Sœur Joseph de Saint-Rémy.

Le 3 janvier, deux autres Petites Sœurs des Pauvres se sont embarquées à Bordeaux pour le Chili, Amérique du Sud :

Sœur Philomène Alexis et Sœur Clarisse de la Trinité.

La Congrégation de la Propagande a, récemment, autorisé Mgr Livinhac, vicaire apostolique du Victoria-Nigauza, dans les missions de S. Em. le cardinal Lavigerie, à recueillir, avec soin, les actes des martyrs nègres, pour les faire parvenir au plus tôt à la S. Congrégation des Rites.

Voici un fait qui montre combien les idées se sont modifiées en Angleterre, au sujet du catholicisme. Dernièrement de nouveaux drapeaux étaient distribués au régiment Royal-Irlandais. Comme la plupart des soldats de ce corps appartiennent au culte catholique, la bénédiction des drapeaux, sur l'invitation expresse du Ministère de la guerre, a été faite par un prêtre catholique, le révérend J. O'Fraherty, avec tout le cérémonial prescrit par l'Eglise. C'était la première fois qu'on voyait pareille chose depuis la Réforme.

C'est la tradition constante de Rome que les deux illustres martyrs saints Jean et Paul furent décapités dans leur propre maison, par ordre de Julien l'Apostat, et que la basilique qui porte leur nom et s'élève au sommet du Celius a été construite sur le lieu même du martyre.

Les Pères Passionnistes qui, depuis plus d'un siècle, désservent la célèbre basilique du Mont Celius ont, récemment, pratiqué des fouilles pour découvrir dans le sol de leur église les vestiges de la maison des deux martyrs. Ces fouilles ont pleinement réussi.

A trois mètres de profondeur, on a rencontré une chambre voûtée ornée de peintures, en tout semblables aux décorations des maisons de Pompéi et des maisons romaines de l'époque impériale. On est arrivé ensuite à une seconde et une troisième chambre, et l'on est convaincu qu'on découvrira une grande partie du rez-de-chaussée de la maison des martyrs.

Ce sera un monument religieux, unique en son genre, de Rome chrétienne. De la maison de sainte Agnès, il ne reste que l'emplacement, et de celle de saint Clément que quelques pierres. La salle de bains de sainte Cécile a elle-même été transformée ; il n'y a guère que les fourneaux et les tuyaux, et les bouches de vapeur qui soient de l'époque.

ITALIE—Le *Courrier des Alpes* reçoit d'un de ses correspondants de la Maurienne les renseignements suivants :

"Je ne sais de quoi il s'agit, en Italie ; il paraît que tout se prépare au moins à une défense très prochaine, si ce n'est à une attaque. Malgré le froid intense et la quantité de neige qui se trouve sur le plateau du Mont-Cenis, les Italiens poussent avec une activité sans pareille l'armement des forts du Mont Cenis. De la Grand'Croix au fort du Varicel, sur une longueur de quatre kilomètres, soixante à quatre-vingts ouvriers travaillent au déblaiement de cette neige, pour rendre cette route immédiatement praticable, chose qui n'avait jamais été faite, jusqu'à ce jour.

"Les approvisionnements faits pour le moment remplissent presque tous les bâtiments existant à la Grand'Croix, et qui renferment des milliers de kilog de marchandises, telles que : sel, galettes, boîtes de conserves, avoine, etc.

"On en fait autant au fort de la Casse.

"Je puis vous certifier l'authenticité de ces faits, puisque je les ai vus de mes propres yeux."

Le *Salut Public* croit pouvoir confirmer ces renseignements et ajoute que ce n'est pas seulement sur ce point de la frontière que les Italiens font des préparatifs militaires importants.

"Notre correspondant d'Italie, ajoute notre confrère, nous adresse, sur cette question des armements et des travaux exécutés par l'armée italienne sur nos frontières, des renseignements d'une telle gravité, que nous n'osons pas les publier—au moins pour le moment."

Décédée lundi à 3 heures m. Mme CELESTINE MARIE ALVAREZ, épouse de John P. Montamat à l'âge de 22 ans, native de Nouvelle-Orléans. Les amis et connaissances de la famille sont respectueusement invités à assister aux funérailles qui auront lieu aujourd'hui, mardi, 15 courant, à 4 heures précises. Le convoi partira de sa dernière résidence No. 283 rue Marais entre Esplanade et Bayou.

MESSE FUNEBRE

Une messe funèbre sera dite aux Jésuites, le 16 février, à 8 heures du matin pour le repos de l'âme de PIERRE ST CYR FOURCADE. Ses amis et connaissances sont priés d'y assister.

13fév—3t

PICKWICK CLUB BUILDING,
No 140 rue du Canal.
B. TREMOULET
Vend en gros et en détail VINS et LIQUEURS de toutes sortes Comestibles de choix, etc.
Livraison à domicile 8 nov86—1anPP

Hôtel Royal.
Cet hôtel sera ouvert le LUNDI 14 février pour la saison, sous la même administration que les années précédentes avec prix réduits.
Les voyageurs de la campagne peuvent avoir à l'hôtel une chambre au taux de $1 par jour. Le restaurant sera ouvert au public de 6 A. M. à minuit.
A. E. RIVERS,
15 fév—2 sem Propriétaire.

Avis.
Le privilège de la barre, du restaurant, etc, pour le bal qui sera donné par la Société de St Maurice le samedi 19 février, seront vendus à l'encan mercredi 16 courant, à la salle de M. Peyrègne, coin Toulouse et Remparts.
15 fév—2t

Quinzième Etat de Situation
DE LA
Compagnie d'Assurances du Peuple
De la Nouvelle-Orléans.
Conformément aux dispositions de sa charte, la compagnie publie l'exposé suivant de ses affaires durant l'année finissant le 31 Déc. 1886 :

PRIMES REÇUES:

Sur risques d'incendie	$104,349 76	
Sur risques de rivière	2,892 52	
Sur risques de mer	2,442 74	
		$109,685 02
Ajoutes : primes non acquises de 1885		32,267 06
		$141,952 08
A déduire :		
Primes remboursées,		
cancelées, réfraction	$29,171 54	
Réassurances	6,015 57	
		35,187 11
		$106,764 97